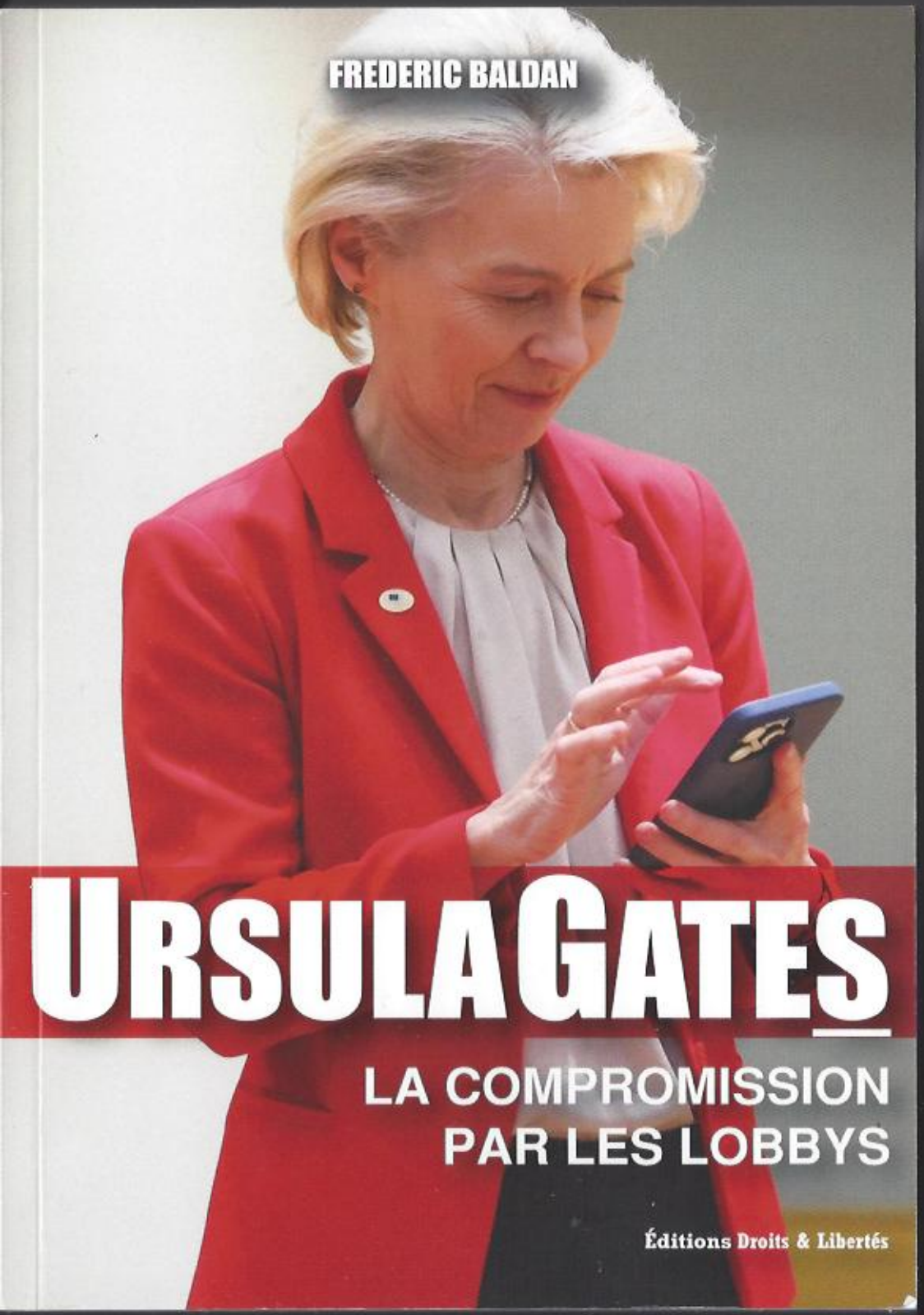
FREDERIC BALDAN
URSULA GATES
LA COMPROMISSION
PAR LES LOBBYS
Éditions Droits & Libertés

5 avril 2023. Une plainte pénale avec constitution de partie civile est déposée dans les mains du juge d'instruction liégeois Frédéric Frenay par le lobbyiste Frédéric Baldan. Fait sans précédent, elle est à charge de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Les préventions soulevées ? Corruption, prise illégale d'intérêts, destruction de documents administratifs et usurpation des titres et fonctions. En cause, la négociation secrète par textos échangés entre la Présidente et Albert Bourla, le PDG de Pfizer. L'enjeu, le droit à la transparence et les 35,1 milliards d'euros offerts sur un plateau à Pfizer. (**SMSgate / Pfizergate**)

Alors qu'il réclame la suspension des commissaires pour violation de leur code de bonne conduite, c'est la Commission von der Leyen qui finit par radier l'accréditation de lobbyiste de Frédéric. Une manœuvre de rétorsion évidente contraire à la directive de l'UE qui protège les lanceurs d'alerte — en théorie.

Pourquoi la Commission von der Leyen refuse-t-elle obstinément de rendre public ces contrats ? Quels sont les principaux lobbys de la crise COVID ? Comment ont-ils infiltré les institutions ? Dans quel but ? Comment Ursula von der Leyen a-t-elle été compromise ? Qu'est-il advenu de nos données de santé et de nos droits fondamentaux à l'occasion de cette crise ?

Dans son ouvrage, Frédéric Baldan expose les secrets de l'industrie du lobbying afin que nous accédions à l'information et puissions nous réapproprier les moyens de reprendre le contrôle de nos vies. Des mots de l'auteur lui-même, ce livre met en évidence des éléments que la Police judiciaire n'a pas eu les moyens d'identifier par elle-même. Notamment, il y révèle le nom du grand cabinet de lobbying ayant "vendu" la guerre du Golfe et qui a été chargé par Pfizer de travestir la science.

9 782960 365306

URSULAGATES LA COMPR
BALDAN F.
24,90€
5003
9 782960 365306
EUROPE 12:03:34
0013 974437 05655845 010245 07

Prix de vente

24,90 EUR

La réalisation de ce livre a été rendue possible par la contribution de personnes tierces que nous tenons à remercier chaleureusement. Nous avons décidé de ne pas divulguer leurs identités pour minimiser les éventuels représailles qu'elles pourraient subir, et les appelons donc simplement « DP », « DY », « JMD », « PP » et « XA ».

Première édition, novembre 2024

© CEBiz SA, 2024, tous droits réservés.

Texte : Frédéric BALDAN - Correcteur : JMD - Mise en page : Éditions Droits et Libertés - Imprimerie et brochage : HENROPRINT SRL

Crédit photo :
Frédéric Baldan (intérieur gauche)
Belga image/John Thys (intérieur droit haut)
Michèle Rivasi (intérieur droit bas)

"Éditions Droits et Libertés" est une marque éditoriale enregistrée auprès de l'AFNIL par CEBiz S.A., une société domiciliée 66 avenue des Arts, 1000 Bruxelles

Sauf les cas prévus par la loi et à l'exception des citations extérieures, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite, sous quelque forme que ce soit (traduction, adaptation, arrangement, reproduction ...) et de manière matérialisée ou dématérialisée. Le droit de courte citation est autorisé, mais doit s'exercer en mentionnant obligatoirement le nom de l'auteur et la source. La diffusion sur internet, gratuite ou payante, sans le consentement de l'auteur est dès lors interdite.

ISBN : 978-2-9603653-0-6

Note de l'éditeur

L'ouvrage de Frédéric Baldan est unique en son genre, car l'auteur y partage son expertise de lobbyiste professionnel ayant passé de nombreuses années au cœur des institutions européennes. Son souhait est de permettre au public d'accéder à l'information de manière transparente et loyale, cela afin que les lecteurs puissent bénéficier d'éléments indispensables à la compréhension du fonctionnement de notre société. Grâce à son regard et ses analyses atypiques, les lecteurs pourront comprendre plus en profondeur l'expérience que nous avons tous vécue durant la crise sanitaire. Il s'agit d'un besoin criant pour restaurer aussi bien la démocratie que les droits fondamentaux dans l'Union européenne (UE). Adoptant une position critique par rapport à son milieu, l'auteur ne s'emploie pas à établir des vérités scientifiques ou médicales, mais bien à exposer les dérives d'industriels et de leurs lobbys, de même que celles des institutions européennes, c'est à dire, celles de ses politiciens et fonctionnaires. Des dérives de plus en plus grandes qui finissent par détruire nos droits, nos libertés, et finalement notre libre arbitre.

Table des matières

Note de l'éditeur 5
Avant-propos 11
1. Introduction 13

Partie I : Une brève introduction au lobbying européen 27

2. Distinguer l'UE de l'Europe 29
3. Comprendre le lobbying européen 35

Partie II : Quelques faits marquants du parcours politique d'Ursula von der Leyen 49

4. Le SMSgate allemand et les cabinets de conseil 51
5. Ursula, membre des lobbys opaques 63
6. La prise de fonction de l'enfant prodigue à l'UE 77
7. État des lieux de la démocratie 85

Partie III : L'influence des lobbys durant la crise sanitaire . 91

8. Warp Speed et les « parties prenantes » de la crise 93
9. L'infiltration de lobbyistes comme experts 107
10. Les intérêts des lobbys ayant soutenu Ursula 127
11. Global Citizen, Ursula et le Lancetgate 139
12. Les objectifs atteints par les lobbys 147

Partie IV : Architecture de la décision publique : la collusion des organisations multilatérales ONU–WEF–UE 155

13. Agenda 2030 et gouvernance mondiale 157
14. Bill Gates promoteur des SDGs et du crédit social 165
15. Le WEF et Ursula, partenaires de l'Agenda 2030 179
16. Les architectes des Pass, QR Code et du Build Back Better .. 187
17. Les bases du crédit social de l'UE 199
18. Le Pass de l'UE récupéré par les lobbys via l'OMS afin de l'étendre à l'échelle mondiale 219
19. Les récompenses pour services rendus 229

Partie V : Effondrement du storytelling : la découverte du pot aux roses 261

20. La loi de Murphy rattrape le mensonge 263
21. La saisine des procureurs 277
22. Transgression des règles et institutions en roue libre 285
23. Qatargate et Twitter Files 289

Partie VI : Criminalité en col blanc : la lutte contre les abus des institutions 295

24. Batailles judiciaire et médiatique 297
25. Suspendre Ursula et sa commission 315
26. Lanceur d'alerte et représailles 321
27. Message à Roberta Metsola, la présidente du Parlement européen 359

Partie VII : Le chemin ne fait que commencer 363

28. À qui profite le crime ? 365
29. La propagande de la République populaire, mais quelle République ? 375
30. Le courage et l'espoir 379

Mieux vaut mourir de franche volonté
que du pays perdre la liberté.

Devise de la Ville de Huy,
Province de Liège

Avant-propos

Originaire de Huy et ayant fait mes études à Liège, j'ai toujours trouvé que la devise de ma ville natale me correspondait, d'autant plus qu'elle est à l'image de cette audacieuse innovation imaginée un millénaire plus tôt, à savoir le « droit de résistance en cas d'abus ou d'exigences exagérées du seigneur ». En langage original : « Se aucuns est travelliés extraordinairement de servir à son seigneur il pora demorer en se maison en pais sans quelconques citascions ».[1]

Cette « innovation » vient de la charte de franchise de la ville de Huy datant du 27 août 1066 et dont la version originale est détruite en 1409. Il s'agit de la plus ancienne charte des libertés connue en Europe,[2] une concession obtenue de l'évêque de Liège Théoduin de Bavière. Jugé trop dangereux par le législateur, ce droit est absent de la Constitution belge pour éviter de rendre légales des révoltes populaires violentes. Ce droit se rappelle toutefois à nous aujourd'hui.

[1] René Furnemont, *La Charte de Huy 1066 - Première charte européenne de Libertés*, D. Van Keerbergen, 1966.
[2] *« 27 août 1066 La charte de Huy »*, Connaître la Wallonie, Institut Destrée.

Peut-être sommes-nous façonnés par le lieu où nous avons grandi et, au fond, l'histoire se répète-t-elle pour cette raison, en bégayant quelquefois.

Espérant qu'au travers de ce livre, vous comprendrez comment un jeune lobbyiste belge, originaire de la petite ville de Huy, en déposant une plainte pénale dans les mains d'un juge d'instruction à Liège, a pu opposer un droit de résistance face aux « abus de pouvoir et exigences exagérées » de cette Allemande célèbre née à Bruxelles, Ursula von der Leyen.

Elle est cette hyperprésidente de la Commission européenne qui s'est octroyé tous pouvoirs et règne presque sans partage, celle qui est ostensiblement responsable de violations et d'abus de droit. C'est pourquoi a été retenu dans la plainte contre elle le grief d'immixtion dans des titres et fonctions, c'est-à-dire le fait de dépasser volontairement le cadre de ses prérogatives de fonctionnaire pour s'arroger illégalement les pouvoirs politiques de peuples souverains.

Je tiens à préciser que je suis un lobbyiste spécialiste des relations entre la Chine et l'UE et que mes domaines d'activité n'ont jamais inclus la santé ou le pharmaceutique. Mon action citoyenne d'intérêt général est effectuée à titre strictement privé et sans avoir été rémunérée par un quelconque gouvernement pour agir. Je ne suis par ailleurs affilié à aucun parti politique.

Ce qui m'importe, c'est de restaurer des principes tels que la transparence qui garantit la sécurité et qui engendre alors la confiance du public. Cela vaut aussi bien dans l'aviation que dans la santé. Cette confiance dans les institutions publiques est aujourd'hui perdue. Il ne tient qu'à nous, à la presse, et à la justice de la reconstruire au nom du bien commun et de la recherche de la vérité.

1. Introduction

Ils l'affirment et le répètent tous : cet immense bateau, le plus grand d'Europe, ne peut pas couler. À son bord, non seulement des politiques, mais également des dirigeants de multinationales, des corrupteurs et des corrompus, des propagandistes et des journalistes, des agents de renseignement et des lobbyistes, des espions et des diplomates, des magnats « philanthropes » et des activistes, en passant par des fonctionnaires et des « experts », tant les malhonnêtes que les honnêtes... Le monde entier s'y retrouve quotidiennement pour déguster petits fours et champagne dans l'illusion euphorisante d'une croisière sans fin effectuée par une caste, devenue unifiée et embourgeoisée, celle que l'on appelle « la bulle européenne ». Seuls en sont absents ceux qui la financent comme consommateurs ou contribuables, les simples citoyens de l'Union européenne.

Et pourtant, compte tenu de sa taille et de son poids, vu l'avarie subie sur son chemin en 2020, résultat de l'entêtement de son capitaine à vouloir atteindre son but le plus vite possible, c'est dorénavant une certitude : ce bateau va couler ! On pourrait confondre avec l'histoire du Titanic, mais il s'agit bien ici de l'Union européenne, de ses institutions et de sa sulfureuse capitaine, l'étincelante Présidente Ursula von der Leyen. Exilée à Bruxelles en raison de scandales semés derrière elle en Allemagne, Ursula, qui semblait un second

choix, arrive à la Commission de Bruxelles en 2019 pour prendre des décisions dans l'intérêt... d'aucun Européen, sauf peut-être dans le sien propre et ceux de sa caste.

Curieux symbole que le Titanic, ce bateau emblématique de la toute-puissance occidentale financé par des intérêts anglo-saxons, ait fini en épave au fond de l'océan Atlantique, alors qu'Ursula von der Leyen, celle que les initiés appellent « la petite Rose », coule sa réputation à... l'Atlantic Council, lors d'une cérémonie organisée le 10 novembre 2021. Se faisant appeler pour l'occasion « Son Excellence Ursula von der Leyen », cette dernière, vêtue d'une robe à paillettes, a le plaisir personnel de remettre en mains propres le prix de l'excellence en gestion d'entreprise (Distinguished Business Leadership Award) à son tendre ami Albert Bourla, celui qui a obtenu d'elle et de son institution la « bagatelle » de presque 45 milliards d'euros, dont 35 milliards négociés en secret par SMS directement échangés entre eux deux, ce que l'on nomme le *SMSgate*.

PDG du géant pharmaceutique américain Pfizer Inc. et un expert de la médecine animale, Albert Bourla réussit la prouesse d'importer la pratique vétérinaire de l'inoculation en batterie au monde de la médecine humaine.[3]

Comme le suggère la vidéo de la cérémonie, il est un ami très proche avec lequel « Son Excellence » n'a pu se retenir d'avoir une proximité corporelle incompatible avec l'exigence d'indépendance qui est pourtant consubstantielle à la fonction de Présidente de la Commission.

Avec Ursula von der Leyen et sa Commission comme seuls et uniques interlocuteurs pour négocier en lieu et place des États membres, Albert Bourla fait atteindre des sommets historiques au cours de bourse de son entreprise. C'est le même Albert qui vend 60 % de ses actions pour un montant de 5,6 millions de dollars le lundi 9 novembre 2020, soit le jour de

[3] Qu'importe le libre choix du patient, les animaux ne se plaignent jamais.

la publication d'un communiqué de Pfizer affirmant l'efficacité à plus de 90 % de son produit miracle.[4] La vente des actions d'Albert Bourla est présentée par Pfizer comme une coïncidence de date. Malgré l'annonce du géant américain, Pfizer communique à l'autorité américaine de protection des marchés financiers une version des contrats qui fait l'objet d'un important caviardage. Pfizer dissimule notamment le fait que, la capacité du produit à être « anti-pandémique » est expressément niée, tout comme sont reconnus le risque d'effets secondaires et les réserves concernant l'efficacité en matière de protection individuelle. La Commission von der Leyen en fera de même dans ses propres publications officielles.

Profitant de l'urgence, voire de la panique, les industriels ont créé un nouveau modèle économique paradisiaque pour leurs actionnaires : aucun marketing, des pré-commandes, des subventions publiques pour développer de la propriété intellectuelle privée, pas de responsabilité après-vente, une émancipation des cadres réglementaires garantissant pourtant la sécurité des produits mis sur le marché... En somme, c'est le principe du « tout pour rien » à la charge de la collectivité et sans consultation de celle-ci. Un parfait exemple de capitalisme de connivence, qui s'appuie sur la commande publique, des discours promotionnels prononcés par des politiciens européens pour rassurer les marchés, une manne financière venant de cet argent qui « n'appartient à personne » et dépensé n'importe comment, puisque c'est de l'argent public. Cette rente est naturellement assurée par le quasi-monopole. Le tout permet d'imposer la mutualisation des pertes et la privatisation des bénéfices !

Signés par Pfizer et la Commission européenne, ces contrats sont totalement balancés en faveur de l'industriel et donc

[4] Paul R. La Monica, Pfizer's ceo sold $5.6 million in stock the day he announced promising vaccine news, CNN Business, 11 novembre 2020.

lésionnaires de l'intérêt général. Ils sont tenus secrets en raison de l'existence d'une clause de secret des affaires, et cette rétention d'information illégitime est à l'origine du scandale du *Pfizergate*. Une telle clause a pour effet de conditionner le droit à la transparence des citoyens et députés au bon vouloir de Pfizer. L'entreprise s'est ainsi arrogé le droit de donner des instructions à la Commission en matière de transparence. Un problème se pose pourtant, les traités européens prévoient que la Commission ne peut recevoir aucune instruction de la part d'une entité tierce et sa mission institutionnelle est d'ailleurs d'appliquer et de faire appliquer la charte des droits fondamentaux de l'UE autant que les traités. Les contrats sont en tout état de cause une norme inférieure aux traités et cette clause ne peut alors être qu'illégale et de nul effet. Et les informations soustraites à la connaissance du public ne constituent en rien un secret commercial susceptible d'être légitimement protégé. Une absence d'efficacité n'étant raisonnablement pas un secret industriel.

Mais alors, comment Pfizer et la Commission von der Leyen ont-ils pu affirmer publiquement que le produit « était sûr, efficace et conforme aux standards de qualité », tout en signant exactement le contraire, et en organisant une rétention d'information préjudiciable tant pour les marchés financiers que pour les « consommateurs » ?

Des questions que le gendarme américain des marchés financiers, la SEC,[5] devrait se poser, tant le pot aux roses crève les yeux. Les actionnaires finiront peut-être eux aussi un jour par solliciter le département américain de la Justice (US DOJ). C'est ce qu'a d'ailleurs commencé à faire le procureur général du Texas, Ken Paxton, à la demande de son État[6]. Il instruit une enquête sur Pfizer pour « présentation erronée de

[5] SEC : Securities and Exchange Commission

[6] Après le Texas, ce sera le Kansas ; Brendan Pierson, *Kansas accuses Pfizer of misleading public about COVID vaccine in lawsuit*, Reuters, 17 juin 2024.

l'efficacité du vaccin COVID-19 et complot visant à censurer le discours public ».

Pour disposer d'un ordre de grandeur en matière de corruption au sein de l'UE, sachez que le 19 novembre 2020, Euractiv, un média spécialiste de la bulle européenne titre *Corruption : un coût de près de 1 000 milliards d'euros par an pour l'UE*.[7] On peut y lire :

> *Alors que le monde s'apprête à connaître l'une des pires récessions économiques de son histoire, les chiffres des coûts de la corruption au sein de l'Union européenne donnent le vertige. Jusqu'à 990 milliards d'euros sont ainsi perdus chaque année, l'équivalent de 6,3 % du PIB de l'UE. [...]*
>
> *Mais, outre ces 6,3 points de PIB, la politique de l'UE au regard des lanceurs d'alerte a aussi un coût. Les pertes liées à l'absence de protection de ces derniers au sein de l'Union sont estimées entre 5,8 et 9,6 milliards d'euros...*

À la lumière de cet article, malgré les belles apparences et la communication, les représailles contre les lanceurs d'alerte sont la norme au sein de l'UE. La protection et la justice envers ceux qui dénoncent des atteintes aux droits de l'Union sont, au contraire, l'exception. Même si les institutions s'en offusquent, leur normalité va de l'emploi fictif à celle de la suspicion de corruption des députés dans le *Qatargate* – 150 000 euros sont découverts par la police fédérale au domicile de la vice-présidente du Parlement européen, sachant qu'en tout, 1,5 million d'euros sont saisis à l'occasion de seize perquisitions. – Cependant, seuls tombent ceux que l'on ne protège plus.

En matière de corruption, pour assoir au passage la réputation de Pfizer et la crédibilité de son PDG, Albert Bourla, il faut se souvenir qu'il s'agit d'une entreprise dont le CV

[7] Louise Rozès Moscovenko, *Corruption : un coût de près de 1 000 milliards d'euros par an pour l'UE*, Euractiv, 19 novembre 2020 (mis à jour 23 novembre 2020).

judiciaire ne permet plus ni la confiance ni la naïveté : condamnée plus de cent fois et, d'ailleurs, recondamnée chaque année, l'entreprise américaine paie systématiquement des amendes pour échapper aux poursuites, cela pour un montant de près de 11 milliards de dollars US depuis 2000.[8]

En 2023, elle est encore visée par au moins deux nouvelles enquêtes de l'US DOJ et du FBI pour violation de la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), au Mexique et en Chine. Coutumière de longue date de ces actes illégaux, elle fut, par exemple, impliquée dans le scandale politico-financier mettant en cause le politicien français Jérôme Cahuzac et la banque UBS, ce dernier ayant confirmé que Pfizer lui avait versé un pot-de-vin pour financer la campagne électorale du Parti socialiste,[9] lequel, plus tard, sous la présidence française de François Hollande, lancera Emmanuel Macron.

Albert Bourla est aussi le représentant légal du lobby Pfizer Inc., enregistré auprès de l'UE dans le registre de transparence des lobbys. Lorsque son entreprise se déclara, Albert Bourla dut nécessairement signer une déclaration affirmant que son entreprise n'avait pas recours à des pratiques illégales (comme la corruption) et respectait les règles éthiques. Considérant que le PDG ne pouvait ignorer les condamnations antérieures et enquêtes en cours concernant sa propre société, sa déclaration peut-elle être autre que mensongère ? C'est elle qui permet à Pfizer d'être autorisée à avoir des échanges directs et effectuer des rendez-vous avec les fonctionnaires et commissaires européens. Ces discussions entre décideurs publics et secteur privé restent, pour l'essentiel, très opaques.

Bref, comment croire qu'une entreprise si « vertueuse » serait venue sauver l'humanité ? Avec un contrat comme celui

[8] Violation Tracker Current Parent Company Summary: Pfizer, Good Jobs First.
[9] Rédaction (avec l'AFP), *Selon Jérôme Cahuzac, "deux versements des laboratoires Pfizer" ont été faits au profit du financement politique en 1993*, europe1.fr, 5 septembre 2016.

passé avec la Commission von der Leyen, elle aurait même pu mettre de l'eau du robinet dans ses fioles et les vendre comme remède miracle, sans que rien ne puisse lui être reproché.

En s'interrogeant sur qui était en charge de vérifier la qualité et l'innocuité des vaccins injectés à la population, on découvre que le fabricant assurait lui-même le contrôle de la composition de sa propre fabrication, au lieu de l'Agence européenne des médicaments (EMA) – une normalité institutionnelle de l'UE dont la conformité à la recherche de l'intérêt général n'est pas évidente. D'ailleurs, comment Emer Cooke, l'ancienne lobbyiste de l'industrie au sein du lobby pharmaceutique EFPIA[10] et l'actuelle présidente de l'Agence européenne du médicament, pourrait-elle contrôler de manière indépendante la composition d'un produit fabriqué par une société dont elle défendait antérieurement les intérêts ?

De son côté, la Commission von der Leyen ne pouvait qu'être pleinement consciente du pedigree judiciaire de Pfizer comprenant notamment les faits de corruption, falsification de données, marketing mensonger, versement de commissions occultes... En réponse à une question parlementaire sur le sujet, la Commission affirma avoir mis en place « plusieurs mesures préventives de la corruption », comme la création d'un comité de pilotage et d'un comité de négociation pour organiser l'achat. Les noms des « experts neutres et indépendants » qui les composent sont censurés par les fonctionnaires de la Commission, soi-disant pour « protéger leur vie privée ». L'un d'eux finit par fuiter dans la presse, celui de Richard Bergström, ancien directeur du principal lobby pharmaceutique européen, l'EFPIA, financé par ses membres, dont Pfizer. L'ancien directeur de ce lobby a donc été choisi par la Commission von der Leyen pour représenter les intérêts de l'UE face à son ancien mandant... Que pèse l'intérêt général,

[10] EFPIA : European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations.